

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole HAIMONET, maire,

Présents : Mme DIEUTRE, Mr CARRETIER, adjoints ;

Mmes AUVRAY, CORREIA, MM DIEUTRE, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absents représentés : Mme DELESTRE pouvoir à Mme DIEUTRE, Mr BRETON pouvoir à Mr LASNE.

Absents : Mme HINFRAY, MM DUPONT, VAN DER BRUGGEN.

Le Conseil Municipal procède à la nomination de Mme CORREIA Valérie secrétaire de séance.

Monsieur HAUTEFEUILLE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Avant approbation du procès-verbal, Monsieur DIEUTRE demande une rectification relative à son intervention sur le sujet concernant Monsieur VAN DER BRUGGEN. Selon lui, afin d'éviter toute mauvaise interprétation de ses propos, il demande que le paragraphe soit rectifié comme suit : « Monsieur Dieutre rappelle, **à ce sujet**, qu'à la précédente séance du Conseil, il avait été reproché à Madame Dieutre, 1^{ère} adjointe au maire, son manque d'implication et ses absences répétées aux permanences de mairie».

Plus de remarques n'étant faites, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et suivent les signatures.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire, donne lecture d'une lettre de Monsieur Olivier VAN DER BRUGGEN, exprimant sa volonté de mettre un terme à ses fonctions de Conseiller Municipal et de 3^{ème} adjoint au maire. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission. Madame le Maire informe le Conseil qu'elle en informera le Préfet, conformément à la loi.

Ordre du jour :

Décision modificative budgétaire

Madame le Maire rappelle au Conseil, que lors de l'élaboration du Budget Primitif au mois de mars, le montant du FNGIR avait été estimé à 19 613€ et que la commune a perçu réellement la somme de 19 727€. A la demande de Monsieur le Receveur Municipal, il y a lieu de procéder à un ajustement budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant sur le budget de l'exercice :

Compte Dépenses

Chapitre 014 compte 73923 – reversement sur FNGIR : + 114.00€

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 114.00€

Travaux de gouttières Eglise

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de remplacer les gouttières de l'église qui sont en très mauvais état. L'humidité favorise la réapparition de la mэрule, champignon s'attaquant au parquet du bâtiment.

De ce fait, Madame le Maire informe qu'elle a contacté deux entreprises pour établir deux devis.

L'entreprise KROPFELD a fourni un devis de travaux sur les deux côtés de l'église pour un montant HT s'élevant à 4 439.00€, soit 4 749.73€, TTC.

L'entreprise LBL Bâtiment a fourni un devis de travaux sur un côté de l'église pour un montant HT s'élevant à 3 562.50€, soit 4 260.75€, TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour le devis présenté par l'entreprise KROPFELD, soit la somme de 4 439.00€ HT
- Décide d'inscrire ces travaux et le montant au prochain budget communal de l'exercice 2013.

SOFCAP- Avenant au contrat

Madame le Maire expose au Conseil que la loi n°2010 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. Cette réforme engendre pour l'Assureur un allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail, ou des arrêts à venir.

Madame Maire donne lecture au Conseil de l'avenant au contrat d'adhésion qui stipule, en son article 3, que les taux sont modifiés pour les exercices 2013 et 2014, ainsi qu'il suit :

Agents affiliés à la CNRACL : de 4.41% à 4.67% de la masse salariale

Agents affiliés à l'IRCANTEC : de 1.05% à 1.11% de la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des taux proposés par la SOFCAP et l'autorise à signer l'avenant au contrat d'adhésion.

Devenir des anciens locaux scolaires

Madame le Maire informe que cette question a été évoquée en réunion d'adjoints et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Plusieurs idées sont émises dont :

Le prêt de salle aux associations locales pour des réunions,

La location de l'ancienne cantine aux particuliers ou pour des vins d'honneur.

Madame le maire indique qu'elle a reçu deux demandes à ce sujet pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, dit son accord pour le principe, mais s'ensuit une discussion pour la fixation des tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, propose les tarifs de location de l'ancienne cantine, sans vaisselle, comme suit :

Location 1 jour pour vin d'honneur : 70€

Location 1 week-end : 100€

Madame le Maire donne lecture d'une lettre émanant d'Anim'SMO qui sollicite le prêt d'une salle pour le stockage de matériels.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un local en préfabriqué.

Madame le Maire informe que les locaux en préfabriqués ne seront plus assurés, seuls les locaux en dur le seront.

Le Conseil décide le prêt à l'association anim'smo du local préfabriqué uniquement pour le stockage de matériel et non pour des réunions, décide que chaque partie se renseignera auprès de sa compagnie d'assurance et que l'association devra souscrire une assurance dommage à autrui et autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'association anim'smo.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr BRETON Christophe suggérant l'utilisation des locaux pour un centre de loisirs et dans lequel il pourrait s'investir.

Madame le Maire informe de :

- la demande de 3 habitants de Saint-Martin-Osmonville, pratiquant la danse, qui souhaiteraient le prêt d'une salle pour s'adonner à leur activité lors des congés scolaires. Après un vote à main levée, le Conseil Municipal, par 8 voix contre , 3 abstentions plus 1 pouvoir, décide de ne pas donner suite.
- la demande d'une administrée pour la création d'un relais d'assistantes maternelles. Avis défavorable du conseil.

Voirie

Madame le Maire rappelle au conseil les problèmes d'assainissement pluvial à Bréquigny et émet le souhait de trouver une solution à ces désagréments. A cet effet, les propositions de travaux étudiées par le service voirie de la communauté de communes sont à nouveau exposées au Conseil.

Madame le Maire indique qu'elle avait rencontré Mme ROUSSIGNOL Christiane pour l'achat d'une parcelle afin de créer un bassin mais celle-ci n'y était pas favorable.

Le conseil opte pour la solution de base qui consiste à créer un fossé de décantation sur une longueur de 50 ml, pose d'une bouche d'égout, pompage et nettoyage de la mare existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire les travaux au budget 2013 pour un montant estimé à 4.334€, HT.
- Autorise Mme le maire à signer le devis.

Madame le Maire informe le Conseil de la visite en mairie d'une délégation de parents d'élèves à propos du mauvais état de la route menant aux écoles, celle-ci soulève le problème de sécurité des piétons.

La municipalité a rappelé que cette voie est d'intérêt communautaire et que sa réfection n'était pas au budget puisque le choix a été mis sur la chaussée de bréquigny mais acceptait d'étudier leur demande pour la sécurité des piétons.

Le Conseil décide d'y remédier sur la section partant du terrain de tennis jusqu'au niveau du grillage de l'école. La mise en place de grattage de route et de poteaux bois est proposé. Le Conseil autorise madame le maire à solliciter des devis.

Madame le maire précise que les parents d'élèves lui ont aussi signalé le stationnement d'une grue dans cette rue. Un courrier sera adressé à l'utilisateur sachant que cette rue est interdite aux PL.

Remboursement de sinistre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du règlement du sinistre consécutif aux forts orages de fin juin. La compagnie d'assurance a émis une quittance d'un montant de 1 119.27€ pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le règlement d'un montant de 1 169.27€ par la compagnie d'assurance AXA.

Colis et Galettes des rois

Madame le maire informe le Conseil que les colis de Noël des personnes âgées sont prêts et qu'il y a lieu de procéder à leur distribution dès ce week-end. La galette des rois étant fixée au dimanche 6 janvier 2013, les invitations devront être incluses dans les colis.

Subventions 2013

Madame le Maire énumère les différents organismes ayant sollicité la commune pour l'attribution de subvention de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite, mais dit son souhait de reconduire les subventions des années antérieures.

Questions diverses

Madame le maire donne lecture des comptes rendus des derniers conseils d'écoles.

Pour information :

- il y aura classe le mercredi 22 mai et le vendredi 5 juillet 2013, toute la journée.
- Le petit chauffe-eau des sanitaires de l'école maternelle est hors d'usage, un devis de remplacement a été établi pour un montant de 512.12€.

Monsieur Jérôme Dieutre propose de comparer ce coût au devis précédemment accepté pour l'ancienne cantine.

Un instructeur « ZUMBA » a sollicité Mme le maire afin de proposer des séances de 3/4h à partir du début d'année 2013. Les cours pourraient avoir lieu à la salle des fêtes, le jeudi soir de 18h45 à 19h30. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

Madame le maire informe :

- l'arbre de Noël des écoles aura lieu le vendredi 21 décembre à 20h. Une buvette sera tenue par les représentants des parents d'élèves. L'emballage des cadeaux est prévu le mercredi 19 décembre.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier 2013.
- Une société de nettoyage a proposé ses services pour le nettoyage de la salle des fêtes une fois par an. Un devis est en cours.
- La modification des rythmes scolaires est envisagée par le gouvernement.
- Un rendez-vous, en présence de Monsieur Gaëtan DUSSAUX, s'est tenu dans les bureaux du siaepa au sujet du terrain pour installer la station de dépotage des boues. Madame le Maire cède la parole à Monsieur DUSSAUX qui rend compte de la discussion.

Madame AUVRAY, déléguée au Syndicat de Collège informe que

- le syndicat a contracté un prêt au taux de 2,7% pour la réhabilitation du Gymnase.
- le lancement des appels d'offre pour les travaux sera fait au mois de janvier.
- les cars de transports ont été siphonnés, une plainte a été déposée.

Madame le maire informe le Conseil que la redevance des ordures ménagères pour 2013 est passée à 156€.

Madame Dieutre donne lecture d'une lettre d'un administré relatif à la pétition qui a circulé sur le sujet d'actualité « mariage pour tous ».

Madame Dieutre dit sa surprise d'avoir constaté, lors de la réunion d'élaboration du calendrier des fêtes 2013, que le président du comité des fêtes avait déjà réservé les dates. Madame le maire fait une mise au point en rappelant qu'aucune date ne doit être donnée aux associations avant la réunion des présidents d'association. Cette réunion permet justement à chaque responsable d'association de fixer ensemble leurs dates d'activités.

Monsieur Genty soulève le problème d'heures de travail effectuées par madame Balzac. Madame le maire lui répond qu'elle a reçu l'intéressée et que le sujet est clôt.

Monsieur Genty demande quand les particuliers pourront se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Mr Dussaux lui répond que le sujet a été reporté à 2013. Une possibilité de révision de l'attribution de subventions par l'Agence de l'Eau a nécessité ce report.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 22h55.

Carole HAIMONET
Maire